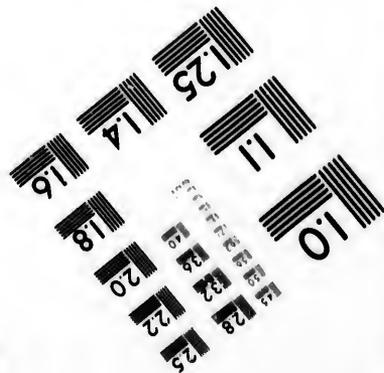
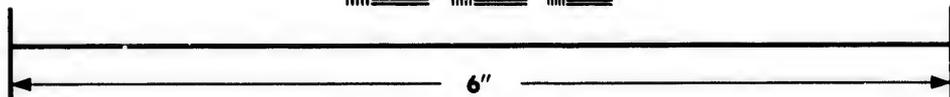
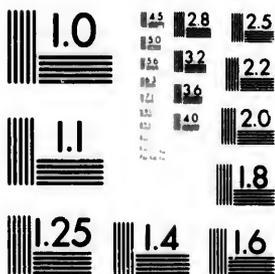


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

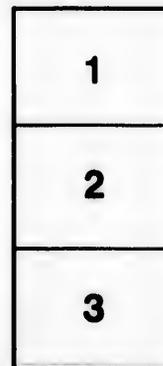
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
to

pelure,
n à



Débats des Communes.

CINQUIÈME SESSION—HUITIÈME PARLEMENT.

LE BUDGET

DISCOURS PRONONCÉ PAR

M. HENRI BOURASSA, M. P.

OTTAWA, JEUDI, 3 MAI 1900

M. HENRI BOURASSA (Labelle): M. le Président, je n'ai pas l'intention de parcourir dans toute sa longueur et dans toute sa largeur—je n'ose dire dans toute sa profondeur—le discours que nous avons entendu, avant la suspension de la séance, tomber des lèvres de l'honorable député (M. McNeill) qui a reçu le titre de père de l'empire. Le genre d'éloquence patriarcale dont s'est servi, aujourd'hui, l'honorable député, lui mérite un titre plus vénérable encore: appelons-le le grand-père de l'empire.

Je ne prétends pas être une autorité sur le terrain un peu indécis où la discussion du budget s'est portée. Ce débat a d'ailleurs occupé si longtemps l'attention de la Chambre, qu'il est vraiment difficile à un député aussi peu expérimenté que moi, de traiter chacune des questions soulevées. Je me contenterai de dire un mot de la question qu'on peut considérer comme primordiale dans ce débat: je veux parler du tarif de faveur que le gouvernement a accordé à l'Angleterre en 1897, et qu'il accroit aujourd'hui dans une certaine proportion.

Il y a trois ans, j'ai voté avec satisfaction cette faveur de 25 pour 100 offerte par l'honorable ministre des Finances (M. Fielding) au commerce anglais. J'étais mû par un motif bien simple et conforme, je crois, aux principes politiques que j'ai professés et que je professe encore: c'est que cette diminution représentait un allègement des taxes douanières imposées au consommateur canadien. Dans l'étude de la proposition que le gouvernement nous soumet aujourd'hui, je me place encore au point de vue exclusivement canadien. Pour la même raison, si la situation le permettait, j'appuierais aussi volontiers toute proposition du gouvernement tendant à diminuer les impôts qui peuvent frapper les articles

de consommation provenant des États-Unis ou de n'importe quel autre pays.

Il y a quelques semaines, j'ai cru devoir voter contre une proposition soumise par mon honorable ami, le député d'Halifax (M. Russell). J'ai causé, je crois, un certain scandale dans les cercles politiques—si toutefois je puis encore être une pierre de scandale dans ces régions. Si j'ai voté ainsi, ce n'est pas que je sois opposé au tarif de faveur vis-à-vis de l'Angleterre. Non; et je viens de le prouver; mais cette résolution me semblait manquer d'opportunité, n'avoir pas même sa raison d'être. Elle ne comportait qu'une déclaration académique qui, dans les circonstances, me semblait totalement inutile. Le tarif de faveur de 1897 est bon ou mauvais. S'il est bon, la résolution platonique que le gouvernement a jugé à propos d'appuyer ne le rendait pas meilleur; s'il est mauvais, cette résolution ne l'améliorait pas.

Mais la raison principale pour laquelle j'ai voté contre la résolution de l'honorable député d'Halifax, c'est qu'elle était imbue dans son esprit et dans ses termes d'un principe que je n'approuve pas, et aussi parce qu'elle a reçu de la part de son auteur une signification impérialiste que je ne pouvais accepter. Je n'ai pas besoin de dire, M. le Président, que je suis l'adversaire de l'impérialisme. J'ai parlé et voté assez nettement, je crois. Et aussi longtemps que mes commentants me garderont leur confiance, je conserverai l'attitude d'un citoyen canadien, l'attitude d'un représentant du peuple canadien. J'appuierai toute mesure propre à promouvoir les intérêts du peuple du Canada, et je m'opposerai à toute mesure tendant à modifier la constitution de notre pays ou nos relations vis-à-vis de l'Angleterre, à moins que l'on n'établisse clairement

où l'on veut en venir avec cette politique impérialiste. Pour la même raison, je me propose, ce soir, de donner mon vote contre l'amendement soumis par l'honorable leader de l'opposition, lequel, à un moindre degré, est aussi entaché de cette teinte impérialiste. J'admets que l'impérialisme est à la mode. C'est la vogue du moment;—et les hommes politiques qui, sciemment ou inconsciemment, aiment à suivre le courant, se laissent porter par la vogue sans même savoir à quels rivages elle les jettera.

Je dois dire immédiatement que je n'ai pas de reproches à faire à mon honorable ami, le député d'Halifax. Je comprends parfaitement la position dans laquelle il se trouve. J'ai reçu il y a quelques jours,—comme probablement la plupart des députés l'ont reçu,—le rapport de la chambre de commerce d'Halifax pour l'année 1899. Les conclusions de ce rapport sont variées. Le premier paragraphe est consacré au commerce des nouveautés; le deuxième, aux épiceries en gros; le troisième, aux ferronneries; le quatrième traite de notre commerce avec les Indes Occidentales; le cinquième et dernier paragraphe proclame l'utilité de l'empire et se termine par la petite pièce de vers que voici :

Britain's myriad voices call :
Sons be welded each and all
Into one Imperial whole.
One with Britain, heart and soul,
One life, one flag, one fleet, one throne.

On passe ensuite au commerce des poissons séchés.

Quand un corps composé d'hommes d'affaires, chargés de s'occuper de questions de commerce, en est rendu à intercaler dans son rapport des vers aussi lyriques, je comprends dans quelle position se trouve placé le malheureux député qui a l'honneur de représenter ici une ville aussi poétique.

J'avoue que je ne m'inquiète pas outre mesure de ces déclarations enthousiastes, en vers ou en prose, et souvent même en prose où les vers se sont mis. Car cette répétition de chaque jour et de chaque heure ne peut avoir pour effet que d'opérer une réaction.

En Suède et en Norvège, on soumet les personnes atteintes de diphtérie à un régime homéopathique. On impose à ces malheureux l'obligation de ne manger et de ne boire que des aliments et des breuvages saturés d'alcool. Cela les amuse beaucoup au commencement; mais il vient un moment où cette absorption constante d'alcool les dégoûte à tel point qu'ils ne peuvent même sentir l'odeur de l'alcool. Ils sont guéris pour le reste de leurs jours.

À l'heure actuelle, les corps publics, les parlements, les conseils municipaux, les associations de commerce et de banque, enfin partout où deux ou trois ou cent impérialistes se rencontrent, ils traduisent leur enthousiasme en vers ou en prose. Une réaction devra bientôt s'opérer. Elle a déjà commencé en Australie. On me permettra de

lire la déclaration que vient de faire M. Walter Griffiths, député de l'Australie du Sud. Ce monsieur est en ce moment à Londres, occupé à surveiller l'adoption du "Commonwealth Bill" par la Chambre des Communes. Je traduis du New-York Herald :

La patience de l'Australie est usée jusqu'à la corde au sujet de ce projet de fédération. Nous avons dépensé trop de temps, de réflexion et d'argent au perfectionnement de ce projet, que notre peuple a ratifié, pour tolérer la moindre taquinerie de la part de Downing Street ou de Westminster. Nous n'avons pas l'intention de permettre que notre constitution serve à ratifier cette notion fautive qu'il est nécessaire à l'Australie de bâtir son nid sous les ailes de l'Angleterre . . .

Nous sommes fidèles à la mère patrie, mais notre loyauté doit être absolument volontaire; le moindre soupçon de force compulsoire éloignerait notre peuple de l'empire sans rappel possible, et le résultat, c'est que les États-Unis d'Australie, une république conçue d'après le modèle américain, prendraient rang parmi les puissances indépendantes du globe . . . Nous ne pouvons accepter aucun arrangement qui nous force à assumer tous les fardeaux et les responsabilités de l'Angleterre. Nous aimons la mère patrie et nous ferons tout ce qu'il est raisonnable d'accomplir pour la défendre dans ses tribulations, mais notre position et nos ressources nationales sont telles que nous devons refuser d'entrer dans une voie qui nous priverait de notre liberté d'action en présence de toute circonstance éventuelle.

Ici, la réaction sera plus lente; et la cause principale de ce retard, c'est cette question de race que l'on soulève à tout propos et, je pourrais dire, la plupart du temps hors de propos. Un certain nombre d'hommes politiques d'origine anglaise et un certain nombre des partisans de l'administration se croient obligés de faire de la loyauté pour contrebalancer ce que l'on appelle l'infidélité des Canadiens-français. D'un autre côté, certains Canadiens-français se croient obligés, pour détourner les attaques qu'on pourrait lancer contre eux, de prendre part à cette course au clocher et de devancer leurs concitoyens anglais dans la voie du loyalisme à outrance. De la sorte, les Canadiens-anglais arrivent à confondre la fidélité à la Couronne britannique avec le "jingoïsme," et les Canadiens-français, la platitude avec la conciliation.

Néanmoins la réaction se fera; et je ne crains pas d'affirmer qu'elle sera plus prompte et peut-être plus violente dans les provinces anglaises que dans celle de Québec, parce que nos concitoyens anglais devront revenir de plus loin. Nous en avons déjà certains indices. Il y a quelques semaines, l'Association des manufacturiers donnait un banquet à Toronto. Certains de ces messieurs, après s'être, à l'exemple de leurs concitoyens de la chambre de commerce de Halifax, prononcés en faveur de l'unité de l'empire, après l'avoir chantée en vers et en prose se sont dit: "Tout cela c'est bon mais revenons sur le terrain des affaires. Nous sommes très loyaux, nous voulons bien l'unité de l'empire mais à condition que cela

ne nous coûte pas grand'chose." Et déjà ces messieurs se sont prononcés contre la politique du gouvernement parce qu'elle est à leurs yeux trop impérialiste et pas assez favorable aux intérêts canadiens.

Je crois pouvoir dire, Monsieur le Président, que la proposition soumise par l'honorable chef de l'opposition (sir Charles Tupper) découle de ce courant d'opinions et qu'elle est conçue dans le même esprit que les discours prononcés à Toronto devant l'Association des manufacturiers.

L'honorable leader de la gauche, malgré son âge avancé et ses fortes convictions, est l'homme politique le plus souple et le plus apte à tourner de tous côtés et sur lui-même qu'il soit possible de trouver parmi nous. Il est allé tout récemment dans la province de Québec prononcer deux discours presque anti-impérialistes.

L'honorable député (sir Charles Tupper) me disait l'autre jour qu'il ne voulait pas de moi dans son parti. Ehre lui et moi la comparaison n'est pas égale vu sa longue carrière et la position qu'il occupe; mais on me permettra de dire que je ne veux pas de lui dans les rangs des adversaires de l'impérialisme. Son expérience est plus longue que la mienne; mais dans la voie de l'anti-impérialisme, il est plus jeune que moi et j'ai droit de lui dire que son zèle nouveau ne me dit rien qui vaille.

J'admets que cette résolution de l'honorable chef de l'opposition est moins sentimentale que celle de l'honorable député d'Halifax (M. Russell). Elle a une apparence plus pratique et plus conforme aux intérêts canadiens. Elle est moins impérialiste que celle de l'honorable député d'Halifax, mais elle est peut-être encore plus inopportune. Elle a moins sa raison d'être que l'autre. En tout cas, elle a reçu sa réponse, nette et sèche, du prophète de l'impérialisme. Vingt-quatre ou quarante-huit heures après que l'honorable chef de l'opposition eût soulevé sa proposition, M. Chamberlain a déclaré publiquement que ni le gouvernement anglais ni le peuple de la Grande-Bretagne ne voulaient une mesure de réciprocité commerciale avec les colonies, à moins qu'elle ne fût basée sur le principe du libre-échange entre toutes les possessions britanniques. C'est là, je l'admets, la solution la plus avantageuse de ce problème au point de vue de l'Angleterre; mais je n'ai pas besoin d'ajouter que la suggestion du secrétaire des colonies est absolument inacceptable au Canada. Je ne nie pas que sa théorie ne renferme une grande idée; mais cette théorie, toute grandiose qu'elle soit, est irréalisable tel, au moins dans les circonstances actuelles. Le Canada, sous le régime conservateur, a adopté une politique de protection à outrance. Sous le régime actuel, un parti politique ayant fait profession de libre-échangisme ou tout au moins de tendances vers le libre-échange, s'est vu forcé de conserver dans une large mesure le tarif protecteur adopté par ses prédécesseurs.

Evidemment, il nous est impossible d'entrer de plein pied et sans préparation dans la voie du libre-échange, même s'il devait se limiter aux produits manufacturiers sur le sol britannique. D'abord, en adoptant le libre-échange entre l'Angleterre et ses colonies, nous mettrions un certain nombre de nos industries à la merci des manufacturiers anglais qui peuvent produire dans des conditions beaucoup plus avantageuses que les nôtres. De plus, nous placerions virtuellement sous le contrôle de l'Angleterre nos relations commerciales avec les pays étrangers. Nous devons tendre au contraire de plus en plus vers le contrôle exclusif et indépendant de notre politique douanière et de nos relations avec tous les pays du monde. C'est là, si je ne me trompe, l'un des principes que le parti libéral a proclamés avec le plus de persistance pendant longtemps. J'espère que nous n'avons pas encore renié celui-ci comme tant d'autres.

M. BERGERON : Ecoutez ! écoutez !

M. BOURASSA : Il me semble que le Canada—qu'on lui donne le nom de colonie ou de pays libre rattaché à l'Angleterre par un lien léger—a les ressources voulues pour contrôler sa politique fiscale et ses relations commerciales avec les pays étrangers. Notre politique fiscale doit être faite par le Canada et pour le Canada, dans l'intérêt du consommateur et du producteur canadiens.

Nécessairement, lorsque nous faisons des arrangements commerciaux avec l'Angleterre ou avec d'autres pays, je comprends que nous devons faire certains sacrifices si nous voulons obtenir des concessions réciproques. Nous avons déclaré aux Etats-Unis que nous ne ferions aucuns sacrifices, à moins qu'ils n'en fissent autant; je serais disposé à tenir le même langage envers l'Angleterre. Cependant, la différence est énorme. Les Etats-Unis sont nos voisins immédiats; les produits américains ont une grande facilité d'accès à notre marché. Les produits anglais sont beaucoup plus éloignés et le coût de transport, seul, doit suffire à nous permettre de diminuer les droits qui les frappent sans attenter aux intérêts vitaux des producteurs canadiens.

J'ai dit que le Canada doit avoir une politique fiscale exclusivement canadienne. Qu'elle s'appelle aujourd'hui protection modérée ou tarif de revenu; qu'elle soit, dans dix ou vingt ans, le libre-échange partiel ou absolu, peu importe, pourvu qu'elle soit toujours inspirée par le souci exclusif de sauvegarder les intérêts canadiens. C'est pourquoi je n'ai pu accepter la proposition de l'honorable député d'Halifax et que je refuse aujourd'hui d'appuyer celle du leader de l'opposition. Je repousse absolument l'idée qu'une politique fiscale doit être adoptée par cette Chambre afin de favoriser la Grande-Bretagne ou de resserrer les liens qui nous unissent à l'Angleterre. Nous ne sommes pas ici pour voter des lois dans l'intérêt de

la Grande-Bretagne. Le peuple anglais a ses institutions libres; il est capable—et il le prouve depuis longtemps—de se gouverner seul. Je dis donc que tout homme public canadien qui se placerait au point de vue des intérêts anglais plutôt qu'à celui des intérêts canadiens n'accomplirait pas sa mission. Il serait indigne du mandat que le peuple canadien lui confie.

Quant à notre attitude vis-à-vis des Etats-Unis, M. le Président, un esprit d'hostilité se manifeste aujourd'hui à l'égard de nos voisins—ou plutôt, ce sentiment d'hostilité, qui a toujours existé, s'étend de plus en plus. Je reconnais que les Etats-Unis en sont eux-mêmes la cause principale. Je sais qu'il existe chez eux une école d'exclusivisme qui cherche, aux périodes électorales, à raviver les préjugés américains contre le Canada. Le parti tory a joué ici pendant longtemps du monopole de ce genre d'exclusivisme, s'efforçant d'entretenir les préjugés du peuple canadien contre les Etats-Unis. Et, chose étrange, une certaine fraction du parti libéral semble aujourd'hui vouloir accentuer cette tendance après avoir, pendant longtemps, prêché une politique de conciliation excessive à l'égard de la République.

Mais lorsque nous discutons les faits, lorsque nous étudions sérieusement la politique de nos voisins, il serait absurde de prétendre que les hommes d'Etat américains sont mus par un sentiment d'hostilité contre le Canada. Je crois que c'est une proposition qu'on ne peut soutenir parce qu'elle est absolument infantine. Il est un fait d'ailleurs que nous ne devons pas oublier: quelle que soit notre politique fiscale, quelles que soient nos relations actuelles avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, la république voisine continue et continuera d'être notre marché naturel. C'est d'ailleurs ce qu'a déclaré à plusieurs reprises l'honorable ministre du Commerce (sir Richard Cartwright) qui jouit à juste titre d'une autorité incontestable sur ces matières. D'autre part, nous sommes et nous resterons nécessairement un nombre des clients les plus importants des producteurs américains. Nous pouvons, par notre politique douanière, modifier plus ou moins cette situation naturelle; mais croire que nous supprimerons complètement les barrières que la nature a établies et que nous en construirons de nouvelles qui changeront le cours du commerce est une chimère. Nous pouvons nous croire puissants, nous ne le sommes pas encore à ce point. L'œuvre du Créateur est plus forte que celle des impérialistes, telle même que la conçoit l'honorable député de Bruce (M. McNeill). Nous ne devons pas adopter une politique basée sur un sentiment aussi ridicule que celui d'une hostilité préconçue contre le peuple américain. Nous devons tout simplement nous placer au point de vue des intérêts canadiens et dire à l'Angleterre: "Nous sommes prêts à commercer avec vous, pourvu que vos conditions soient acceptables."

Et aux Américains: "Le jour où vous voudrez nous rencontrer sur un terrain commun, nous serons prêts à vous tendre la main." N'allons pas développer un sentiment britannique exagéré qui nous créerait des obstacles le jour où nous pourrions avantageusement développer nos relations commerciales à l'étranger.

En résumé, tous les peuples du monde, grands et petits, riches et pauvres, puissants et faibles, se laissent guider par leur intérêt. Les Etats-Unis ont orienté leur politique au point de vue de leurs intérêts nationaux; l'Angleterre en fait autant: pourquoi la politique canadienne ne serait-elle pas inspirée par l'intérêt du Canada?

Un préjugé aussi ridicule que celui que l'on soulève contre les Etats-Unis, c'est de faire croire au peuple canadien que le consommateur anglais achète nos produits parce qu'il nous aime beaucoup, parce que nous agitions le drapeau anglais à tous les vents, parce que nous chantons "God save the Queen," parce que nous avons envoyé les nôtres en Afrique verser leur sang au service d'une cause qui ne nous intéresse nullement. Je sais que le sentiment est un facteur puissant dans la vie des peuples, mais ignorer le mobile de l'intérêt serait une erreur profonde. Il surgit des circonstances où le sentiment domine, mais la réaction ne tarde pas à se produire.

Le peuple anglais achète de plus en plus les produits canadiens, parce qu'ils sont meilleurs, qu'ils lui parviennent plus rapidement qu'autrefois et qu'ils lui conviennent davantage. Envoyez, tant que vous voudrez, des hommes combattre en Afrique; dépensez autant d'argent qu'il vous plaira pour l'Angleterre,—si nos œufs sont gâtés, si notre beurre est ranci, le consommateur de la Grande-Bretagne n'achètera ni nos œufs ni notre beurre sous prétexte que nous versons notre sang pour lui. Non, le peuple anglais se laisse guider par l'intérêt. Je voudrais tout simplement que nous imitions l'exemple qu'il nous donne. Je suis un fidèle citoyen britannique; j'admire profondément le peuple anglais, son régime politique, son génie commercial. Il me semble que nous ne saurions faire mieux que d'imiter sa conduite.

Je m'étonne souvent d'entendre les hommes politiques des deux partis se renvoyer la balle, s'accuser réciproquement de n'avoir pas fait assez pour l'Angleterre. Pendant longtemps, le parti conservateur accusait l'opposition libérale d'entretenir des idées déloyales, d'avoir des principes en contradiction avec son allégeance britannique. Nous répondions victorieusement—au moins au point de vue de la logique et de la raison—que nous avions une politique canadienne et que les intérêts du Canada passaient avant ceux de l'Angleterre. Je ne veux pas dire que depuis que nous possédons le pouvoir, nous avons oublié notre attitude passée; mais nous semblons trop souvent demander pardon aux députés de la gauche en disant

que nous sommes plus loyaux et plus anglais qu'eux, en proclamant que nous avons fait plus qu'eux pour l'Angleterre et pour l'Empire.

Ce que le peuple canadien attend de ses hommes publics, c'est qu'ils fassent passer ses intérêts avant ceux des Anglais ou des Australiens.

On dira que le ton ne fait pas la chanson : "Pourvu que nous obtenions de l'Angleterre, au point de vue commercial, les avantages que nous en attendons, pourquoi ne pas faire sonner un peu la note sentimentale?" Je reconnais que le ton y fait peu. Il ne faudrait pas cependant pousser le lyrisme jusqu'au ridicule. Je voudrais que le peuple anglais comprît que nous sommes aussi intelligents, aussi sensés, aussi pratiques que lui. Que voyons-nous aujourd'hui—à ce moment où la presse anglaise a reçu le mot d'ordre de combler les colonies de louanges et de flatteries ? Le Secrétaire des Colonies nous tient la dragée haute et nous dit : "Continuez, vous serez récompensés !" M. Chamberlain ne précise pas quelle sera la valeur ou la portée de cette récompense. Lorsque nous abordons le domaine des faits et des chiffres précis, il nous répond : "Je suis ministre anglais avant d'être le Secrétaire des Colonies ; si vous voulez une réciprocité, établissez-la d'abord sur une base qui convienne à l'Angleterre."

Eh bien ! tenons le même langage : établissons nos relations avec l'Angleterre et les colonies sur une base favorable d'abord au peuple canadien. Je n'ai pas l'intention de me prononcer sur le degré de ce tarif de faveur et de dire si la faveur supplémentaire que nous accordons cette année à l'Angleterre et qui porte la réduction à un tiers des droits payés, est absolument avantageuse. Je n'ai pas l'autorité ni la compétence nécessaire pour le faire. Et quand je vois les conclusions des plus hautes autorités aboutir à des résultats si contradictoires, je préfère ne pas donner la mienne. On offre des arguments pour et contre cette diminution ;

les uns disent : Lorsque vous avez fait votre tarif, il y a trois ans, vous avez déclaré que vous adoptiez une politique stable et qu'avant de la modifier, vous lui laisseriez le temps de manifester des résultats probants.

Les industries comptaient donc sur la stabilité du tarif ; le commerce a fait ses achats, préparé ses ventes et fixé ses prix croyant que les impôts ne seraient pas modifiés ; et vous venez aujourd'hui, sans prévenir personne, réduire ces impôts. On dit encore : Aujourd'hui le commerce est prospère, nous pouvons facilement soutenir la concurrence de l'Angleterre ; mais un jour viendra où le commerce sera languissant, où le capital sera plus inquiet et la concurrence plus difficile ; alors les effets de ce tarif se feront sentir et le commerce canadien en souffrira. A cela on répond : Les deux tiers des droits sont maintenus ; si on ajoute les frais de transport de l'Angleterre au Canada, les frais de chargement et de déchargement, le coût du transport par chemin de fer ; si avec tous ces désavantages certaines industries canadiennes ne peuvent lutter contre les produits anglais, alors ces industries ne méritent pas d'exister aux dépens du consommateur. Ces raisons me paraissent absolument judicieuses ; et d'ailleurs les motifs qui m'ont fait appuyer la réduction de 25 pour 100 existent encore aujourd'hui. J'appuierai donc la nouvelle diminution proposée par le gouvernement, croyant que cette nouvelle réduction bénéficiera au consommateur. Cette raison me suffit pour le moment. Je ne dirai pas que cette mesure est parfaite, je n'affirme pas que les résultats prouveront qu'elle est bien inspirée, mais il me semble que les objections qu'elle a soulevées ne sont pas suffisantes. Si d'ailleurs la concurrence se manifestait un jour ou l'autre, il sera toujours temps d'y porter remède. C'est donc en restant fidèle aux principes défendus par le parti libéral que je voterai contre la proposition de l'honorable chef de l'opposition et que j'appuierai la politique du gouvernement.

